

Charte des Membres fondateurs

Version 1.0 | Publication et entrée en vigueur : 15 août 2026

Public : Membres fondateurs et 100 premiers clients

Artinova est un projet en cours de constitution porté par Boris Nedeltchev (CEO) et Evan Hugues (CTO), avec un établissement envisagé à Lyon. Ce document présente le cadre envisagé et ne vaut pas contrat commercial définitif. La lettre d'intention signée conserve la version présentée au bêta-testeur.

1. Statut

Le statut est symbolique et communautaire. Il ne confère ni titre social, ni action, ni droit de vote, ni mandat de représentation.

2. Avantages

Selon le bon de commande : 12 mois facturés puis 12 mois offerts ; réduction de 10 % sur les modules éligibles pendant la troisième année uniquement, mois 25 à 36 ; tarif normal à compter du mois 37.

3. Participation

Un échange est proposé à M1 puis un entretien ou questionnaire à M6. Une critique de bonne foi ou un défaut de réponse isolé ne supprime pas automatiquement les avantages.

4. Communauté

Les membres peuvent accéder à un espace privé, des consultations produit, une rencontre trimestrielle et son replay, ainsi qu'à des opportunités facultatives de visibilité.

5. Website Builder

Artinova prévoit une disponibilité au plus tard dans les 36 mois suivant l'adhésion. Le membre éligible qui migre son site bénéficie de 12 mois d'hébergement de base offerts à compter de la mise en ligne. Domaine, messagerie, contenus, refonte, développement spécifique et services tiers sont exclus sauf accord écrit.